Délibération n° / 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512ASSURANCES-DE

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : RENOUVELLEMENT ASSURANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour le renouvellement des contrats d'assurances communales à compter du 1er janvier 2026.

Après étude des devis reçus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité :

*- **D'accepter** le devis proposé par AXA ASSURANCES Agence de Loudéac, devis le moins disant pour un montant global annuel T.T.C. de 5 050.13 € pour 2026.*

*- **De donner** délégation à Monsieur le Maire pour signature de toutes les pièces nécessaires.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MAYEUX 22320